

## BUREAU DU VÉRIFICATEUR PROVINCIAL

## SOMMAIRE

Le rôle et les responsabilités du vérificateur provincial, qui est un fonctionnaire de l'Assemblée législative, sont énoncés dans la Loi sur la vérification des comptes publics. Conformément aux dispositions de cette loi et d'autres lois et textes de référence, le vérificateur provincial procède à la vérification indépendante des programmes du gouvernement et de la fidélité des états financiers de la province et des nombreux organismes de la Couronne.

Le vérificateur provincial soumet son rapport annuel à l'Assemblée législative sur les questions importantes rencontrées dans le cadre de son travail de vérification, et sur d'autres points particuliers qu'exige la Loi sur la vérification des comptes publics. Le vérificateur provincial fait également rapport sur certaines missions spéciales pouvant lui être confiées par l'Assemblée législative, le Comité permanent des comptes publics, ou un ministre de la Couronne. Ce faisant, le vérificateur provincial aide l'Assemblée législative à tenir le gouvernement et ses administrateurs responsables de la saine gestion des fonds publics et de l'optimisation des ressources utilisées dans les opérations gouvernementales.

Prévisions 2002-2003	PROGRAMMES	Variation par rapport à 2001-2002	Prévisions 2001-2002	Dépenses réelles 2000-2001
\$		\$	\$	\$
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
9 362 800	Programme du Bureau du vérificateur provincial	385 600	8 977 200	7 786 424
9 362 800	<b>Total - Fonctionnement</b>	385 600	8 977 200	7 786 424
2 900 000	<b>Moins : Mandats spéciaux</b>	2 900 000	-	-
209 400	<b>Moins : Crédits législatifs</b>	( 85 000)	294 400	276 125
6 253 400	<b>&lt; TOTAL À VOTER - FONCTIONNEMENT</b>	( 2 429 400)	8 682 800	7 510 299
	<b>CLASSIFICATION COMPTABLE</b>			
9 362 800	Dépenses	385 600	8 977 200	7 786 424

## BUREAU DU VÉRIFICATEUR PROVINCIAL

## PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR PROVINCIAL :

Le rôle et les responsabilités du vérificateur provincial, qui est un fonctionnaire de l'Assemblée législative, sont énoncés dans la Loi sur la vérification des comptes publics. Conformément aux dispositions de cette loi et d'autres lois et textes de référence, le vérificateur provincial procède à la vérification indépendante des programmes du gouvernement et de la fidélité des états financiers de la province et des nombreux organismes de la Couronne.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2002-2003	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Variation par rapport à 2001-2002	Prévisions 2001-2002	Dépenses réelles 2000-2001
	\$		\$	\$	\$
<b>2501</b>		<b>PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR PROVINCIAL</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
1	9 153 400	Bureau du vérificateur provincial .....	470 600	8 682 800	7 510 299
L	209 400	Loi sur la vérification des comptes publics ...	( 85 000)	294 400	276 125
	9 362 800	Total - Fonctionnement .....	385 600	8 977 200	7 786 424
	2 900 000	Moins : Mandats spéciaux .....	2 900 000	-	-
	209 400	Moins : Crédits législatifs .....	( 85 000)	294 400	276 125
	<u>6 253 400</u>	<b>Montant à voter .....</b>	<u>( 2 429 400)</u>	<u>8 682 800</u>	<u>7 510 299</u>

- NOTES -

---

**BUREAU DU VÉRIFICATEUR PROVINCIAL**

---

## CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

**FONCTIONNEMENT**

Bureau du vérificateur provincial (2501-1)	\$
Traitements et salaires .....	5 821 900
Avantages sociaux .....	1 135 300
Transports et communications .....	170 400
Services .....	1 827 800
Fournitures et matériel .....	148 000
Paievements de transfert	
CCAF-FCVI Inc. ....	50 000
	<u>9 153 400</u>
Crédits législatifs	
Loi sur la vérification des comptes publics . .	209 400
	<u>209 400</u>
Total (Fonctionnement) - Programme du	9 362 800
Bureau du vérificateur provincial	<u><u>9 362 800</u></u>

